



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 93861

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement des technologies de l'information et de la communication. La maîtrise des TIC est devenue aujourd'hui une compétence fondamentale pour les jeunes Français. Comme le recommande l'académie des sciences dans son avis de juillet 2004 portant sur « l'enseignement scientifique et technique dans la scolarité obligatoire : école et collège », il faut « donner à l'emploi de l'ordinateur et à la fréquentation du monde numérique par les enfants une attention plus soutenue ». L'usage élémentaire de l'ordinateur fait partie du bagage culturel que l'école doit assurer à tous les élèves, non seulement parce que l'essor de l'utilisation des TIC dans la société a transformé la manière de travailler, mais aussi parce qu'elles seront une des voies privilégiées de la formation tout au long de la vie. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend prendre en ce sens.

### Texte de la réponse

Le décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation est paru au JO n° 160 du 12 juillet 2006. L'une des sept compétences constituant le socle commun est précisément « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ». C'est en effet à l'école qu'il appartient de faire acquérir à chaque élève un ensemble de compétences lui permettant d'utiliser de façon efficace et responsable les techniques de la société de l'information, informatique, multimédia et Internet, qui désormais irriguent tous les domaines économiques et sociaux. Dans ce cadre, les élèves doivent désormais acquérir, dans le cadre des activités relevant des différents champs disciplinaires enseignés, et maîtriser les bases des techniques de l'information et de la communication (composants matériels, logiciels et services courants, traitement et échange de l'information, caractéristiques techniques, fichiers, documents, structuration de l'espace de travail, produits multimédias...). Ils doivent également savoir que les équipements informatiques (matériels, logiciels et services) traitent une information codée pour produire des résultats et peuvent communiquer entre eux ; que l'usage de ces outils est régi par des règles qui permettent de protéger la propriété intellectuelle, les droits et libertés des citoyens et de se protéger soi-même. Ces compétences sont sanctionnées par le Brevet Informatique et Internet (B2I), qui atteste la capacité de s'approprier un environnement informatique de travail, de créer, produire, traiter, exploiter des données, de s'informer, se documenter, de communiquer, d'échanger, mais aussi d'avoir une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information disponible et une attitude de responsabilité dans l'utilisation des outils interactifs. Par ailleurs, les résultats de l'appel à propositions « Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC », lancé à l'issue du séminaire national qui a eu lieu, à Amiens les 28 et 29 novembre 2005 pour permettre de faire un point sur les besoins et l'état de l'art dans ce domaine, viennent d'être publiés. Les huit projets retenus s'inscrivent dans la logique du rapport de l'inspection générale de mai 2006, qui a fortement souligné que : « le recours aux TICE, de façon massive, paraît déterminant pour atteindre les objectifs de développement de l'accompagnement à la scolarité ». La mise en oeuvre de ces projets pilotes interviendra dès la rentrée de septembre 2006. Pour aller plus loin dans ce sens, lors du Comité interministériel pour la

société de l'information (CISI) du 11 juillet 2006, le Gouvernement a décidé, sur proposition du ministre de l'éducation nationale, d'étendre cette opération à tous les quartiers concernés par l'éducation prioritaire dès la rentrée scolaire 2007-2008. Un appel d'offres en ce sens sera lancé au premier semestre 2007.

## Données clés

**Auteur** : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription** : Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 93861

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 mai 2006, page 4844

**Réponse publiée le** : 19 décembre 2006, page 13293